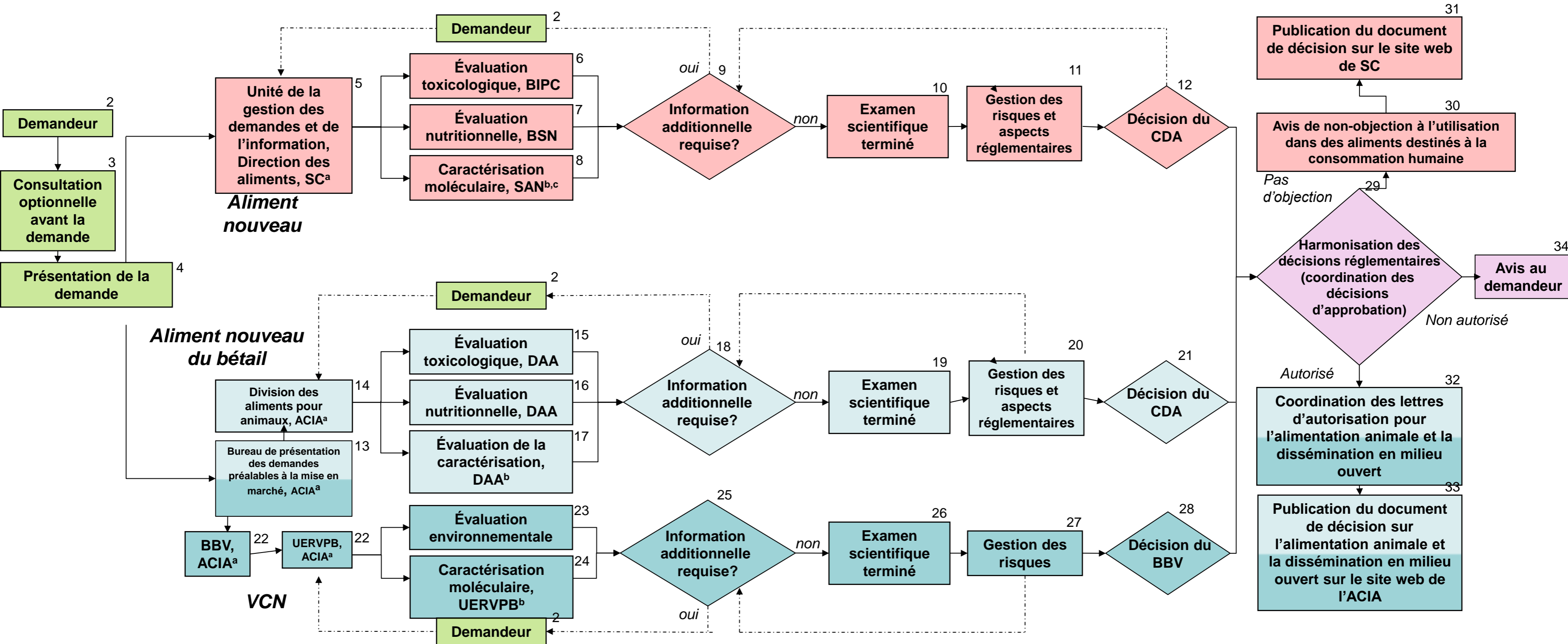


Processus réglementaire canadien préalable à la mise en marché visant les végétaux à caractères nouveaux et les aliments nouveaux d'origine végétale destinés à la consommation humaine et animale

1



Légende

→ Passer à la prochaine étape du processus d'évaluation
 - - - - - → Passer par l'étape de présentation d'information additionnelle

■ Rôle de Santé Canada (SC)
 ■ Rôle de la Division des aliments pour animaux

■ Rôle du Bureau de la biosécurité végétale (BBV) et/ou de l'Unité d'évaluation des risques des végétaux et des produits de la biotechnologie (UERVPB)
 ■ Rôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

■ Rôle conjoint de SC et de l'ACIA
 ■ Rôle du demandeur

^a Ces unités coordonnent les aspects non techniques du processus d'approbation
^b Ces unités coordonnent l'évaluation par SC et l'ACIA des données concernant la caractérisation moléculaire
^c La Section des aliments nouveaux (SAN) coordonne les aspects techniques du processus d'approbation au sein de la Direction des aliments